

Commune de VIELLE SOUBIRAN
Compte rendu de la séance du Lundi 10 Décembre 2020
Au Foyer Municipal

Secrétaire de séance : Madame Hélène LEFORT

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19 heures et demande aux conseillers présents d'émarger la feuille de présence. Deux conseillers sont absents : Madame Sabrina Nadeau et Jérémy Roland.

Avant d'entamer l'ordre du jour de la réunion, Madame le Maire met à l'approbation de l'assemblée, le dernier compte rendu du conseil municipal en date du 12 octobre.

Une précision est apportée sur le dernier compte rendu par Patrick Lamoulié, qui souhaite revenir sur sa prise de parole sur la proposition de fermage des terres agricoles communales situées sur la route de Saint-Justin.

En soulignant : « ... que sur les priorités d'attribution. En principe l'installation de jeunes agriculteurs est favorisée », il voulait dire que l'ancien preneur Mr ESPAGNET Joël devrait à son sens être prioritaire.

Madame le Maire répond, que lors de l'appel à candidature, il pourra postuler comme les autres et le choix sera fait par le conseil municipal.

Le compte rendu est donc validé par 8 voix pour.

1) Bilan financier de l'année

L'année comptable se termine dans quelques jours, les derniers mandats et titres apparaissent dans la colonne Engag + en cours, Madame le Maire rend une lecture des comptes de la commune de l'exercice 2020, sans tenir compte des reports des résultats antérieurs.

COMMUNE DE VIELLE-SOUBIRAN - Exercice 2020									
Balance générale									
Montants réels et d'ordre (avec les articles 001 et 002)									
Investissement									
	Primitif	Supplémentaire	R.A.R 2019	DM / VC	Total Budget	Réalisation	Solde Hors engagements	Engag. + en cours	Solde
Dépense	244 187,08	0,00	76 724,00	0,00	320 911,08	78 534,26	242 376,82	1 089,00	241 287,82
Recette	221 614,60	0,00	99 296,48	0,00	320 911,08	107 359,65	- 213 551,43	0,00	- 213 551,43
Excédent		0,00	22 572,48	0,00	0,00	28 825,39			
Déficit	22 572,48							1 089,00	
Fonctionnement									
	Primitif	Supplémentaire	R.A.R 2019	DM / VC	Total Budget	Réalisation	Solde Hors engagements	Engag. + en cours	Solde
Dépense	633 258,15	0,00	0,00	0,00	633 258,15	211 098,72	422 159,43	359,81	421 799,62
Recette	633 258,15	0,00	0,00	0,00	633 258,15	377 484,93	- 255 773,22	0,00	- 255 773,22
Excédent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 386,21			
Déficit								359,81	
Résultat									
	Primitif	Supplémentaire	R.A.R 2019	DM / VC	Total Budget	Réalisation	Solde Hors engagements	Engag. + en cours	Solde
Excédent		0,00	22 572,48	0,00	0,00	195 211,60			
Déficit	22 572,48							1 448,81	

Les deux sections investissement et fonctionnement dégagent un excédent, en investissement : 28 823.39€ et en fonctionnement : 166 386.21€ soit un résultat final de 191 211.60 euros.

2) Restes à réaliser de 2020

Après le bilan comptable, Madame le Maire propose de voter les restes à réaliser de l'année 2020

COMMUNE DE VIELLE-SOUBIRAN - 2020

Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement

Opération	Article	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R.
	10226	Taxe d'aménagement	0,70	0,00	0,00	0,00	0,00
	165	Dépôts et cautionnements reçus	1 506,00	1 100,00	400,00	0,00	0,00
	2031	Frais d'études	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
	2041582	Bâtiments et installations	36 264,00	0,00	36 264,00	0,00	0,00
	2051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	19 852,00	19 151,00	701,00	0,00	0,00
	21318	Autres bâtiments publics	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
	2132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2158	Autres install., matériel et outillage techniques	5 000,00	9 929,78	-4 929,78	0,00	0,00
	21783	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 000,00	969,49	5 030,51	0,00	0,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	3 755,70	0,00	3 755,70	0,00	0,00
	2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total investissement non individualisé	87 371,70	31 150,27	56 221,43	0,00	0,00
201601	2158	Autres install., matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
201601	2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
201601	2315	Installation, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total opération 201601 ARBORETUM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
201801	2132	Immeubles de rapport	9 748,00	9 747,46	0,54	0,00	0,00
201801	2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
201801	2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total opération 201801 TRAVAUX LOGEMENT EGLISE	9 748,00	9 747,46	0,54	0,00	0,00
201802	2116	Cimetières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
201802	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total opération 201802 COLUMBARIUM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
201803	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
201803	2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total opération 201803 AIRE DE JEUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202001	21318	Autres bâtiments publics	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00
		Total opération 202001 EGLISE REFECTION TOITURE	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00
		Total Dépenses d'investissement	167 119,70	40 897,73	126 221,97	0,00	0,00
		Total Dépenses	167 119,70	40 897,73	126 221,97	0,00	0,00

Après lecture et explication du tableau des restes à réaliser sur les dépenses d'investissement, les dépenses à reporter sur le budget 2021 sont :

- 165 : dépôt et cautionnement reçu 489€
- 2031 : Frais d'études 10 000€
- 2041582 : Bâtiments et installations 36 264€
- 21318 : Autres bâtiments publics 5 000€
- 2188 : autres immobilisations corporelles 2 000€
- Eglise - réfection toiture 21318 : Autres bâtiments publics 60 000€

COMMUNE DE VIELLE-SOUBIRAN - 2020

Etat des restes à réaliser - Recettes d'investissement

Opération	Article	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R.
	024	Produits des cessions d'immobilisations	81 842,25	0,00	-81 842,25	0,00	0,00
	10222	FCTVA	1 840,00	1 839,25	-0,75	0,00	0,00
	10226	Taxe d'aménagement	800,00	1 624,20	824,20	0,00	0,00
	1323	Départements	0,00	4 516,38	4 516,38	0,00	0,00
	13248	Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	13251	GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	1328	Autres	0,00	1 364,00	1 364,00	0,00	0,00
	165	Dépôts et cautionnements reçus	1 700,00	1 650,00	-50,00	0,00	0,00
		Total investissement non individualisé	86 182,25	10 993,83	-75 188,42	0,00	0,00
201601	1321	Etats et établissements nationaux	694,00	693,40	-0,60	0,00	0,00
201601	1328	Autres	5 500,00	0,00	-5 500,00	0,00	0,00
		Total opération 201601 ARBORETUM	6 194,00	693,40	-5 500,60	0,00	0,00
201801	1322	Régions	7 500,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00
201801	1323	Départements	4 517,23	4 454,23	-63,00	0,00	0,00
201801	1328	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
201801	1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total opération 201801 TRAVAUX LOGEMENT EGLISE	12 017,23	11 954,23	-63,00	0,00	0,00
202001	1321	Etats et établissements nationaux	20 000,00	0,00	-20 000,00	0,00	0,00
202001	1323	Départements	5 000,00	0,00	-5 000,00	0,00	0,00
		Total opération 202001 EGLISE REFECTION TOITURE	25 000,00	0,00	-25 000,00	0,00	0,00
		Total Recettes d'investissement	129 393,48	23 641,46	-105 752,02	0,00	0,00
		Total Recettes	129 393,48	23 641,46	-105 752,02	0,00	0,00

Concernant les recettes, il est décidé de reporter sur le budget 2021 :

10226 : Taxe d'aménagement 2 000€.

165 : Dépôt et cautionnements reçus 500€

Arboretum 1328 : Autres 5 500€

Eglise –Réfection toiture 1321 : Etats et établissements nationaux 20 000€

1323 : Départements 5 000€

3) Election d'un délégué pour le SIRP

Madame le Maire informe l'assemblée que suite à la démission de Madame Colette BAUR, il faut désigner un nouveau délégué titulaire pour siéger au SIRP des Sources.

Madame Sabrina NADEAU a fait valoir sa candidature aux membres du conseil.

En l'absence d'autres candidats, Madame Sabrina NADEAU est donc élue déléguée titulaire.

Monsieur André LABASTIE remplace Madame Sabrina NADEAU, il est donc élu délégué suppléant.

Vote à l'unanimité par 8 voix pour

Les trois délégués titulaires sont donc : Charlotte GRAMPEIX, Sylvie LAURON et Sabrina NADEAU
Et les trois délégués suppléants : André LABASTIE, Hélène LEFORT et Jérémy ROLAND

4) Point sur le dossier : Rénovation toiture église

Madame le Maire informe le conseil Municipal de l'avancée du dossier de la rénovation de la toiture de l'Eglise.

Un récapitulatif chronologique avec documents est annexé ci-après.

Récapitulatif

11.12.2019 – Réception du devis SARL LAMARQUE - 54 166.67 € HT + 10 000.00€ (mur) –

Devis SARL LAMARQUE



LAMARQUE Sarl
8 ZA d'Escalès
40500 SAINT SEVER
Tél : 05 58 03 50 60 - Fax : 05 58 03 55 37 - email : lamarque400@orange.fr



D E V I S	
SAINT SEVER, le 11/12/19	Mairie de Vielle Soubiran 1 au Bourg 40240 VIELLE SOUBIRAN
Référence : D19/132	
Objet du devis Travaux de changement de la couverture de l'église	

Référence	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
1	Mise en place d'un échafaudage de pied sur la périphérie du bâtiment compris débord en toiture	Ens	1,000	18 215,57	18 215,57
2	Mise en place d'une grue compris frais de location, montage et démontage	Ens	1,000	8 601,74	8 601,74
3	Dépose de couverture en tuiles canal compris lattage	M ²	275,000	10,12	2 783,00
4	Dépose de gouttières	Ens	1,000	455,39	455,39
5	Provision de bois pour changement de pièces défectueuses	M3	2,000	1 416,76	2 833,52
6	Calage des chevrons pour dressement du toit	M ²	275,000	15,18	4 174,50
7	Dépose de voliges de bas de pente	M ²	30,000	10,12	303,60
8	Fourniture et pose de bandeaux bois	MI	65,000	16,19	1 052,35
9	Fourniture et pose de voliges sur chevrons en avant toit	M ²	30,000	18,22	546,60
10	Fourniture et pose de couverture en tuiles Méridionales Paysage compris lattage	M ²	275,000	26,31	7 235,25
11	Réalisation de faîtage et arêtières avec closoir type Figarol	MI	50,000	32,36	1 619,00
12	- Tranchis de tuiles de part et d'autre des arêtières	MI	60,000	9,11	546,60
13	- Abouts de faîtage et arêtières	U	6,000	30,36	182,16
14	Réalisation de rives en zinc compris plancher et solin contre mur	MI	10,400	65,78	684,11
15	Fourniture et pose de gouttières en zinc compris	MI	57,000	45,54	2 595,78

Référence	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
16	crochets Fourniture et pose de tuyaux de descentes	MI	55,000	42,50	2 337,50
	<p>NOTA : Afin de permettre l'installation de la grue, le portail entre le logement et l'église devra être déposé et le pilier côté église ainsi qu'une partie du mur devront être démolis. Ces travaux ne sont pas prévus dans le présent devis.</p>				

Total H.T.	54 166,67
T.V.A. 20,00 %	10 833,33
Total T.T.C.	65 000,00
Net à payer (Euros)	65 000,00

Conditions de vente :

Validité du devis : 30 jours au delà les prix pourront être révisés

Délais de paiement : 30 jours à compter de la date de facture, si la durée des travaux s'étale sur plusieurs mois, une facture par mois sera présentée au client en pourcentage d'avancement des travaux .

Pénalité de retard : 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur le jour du litige, sur le montant HT restant dû et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ sera due.

Les travaux du présent devis ne commenceront qu'a la réception d'un OS ou d'un avenant nous permettant de facturer nos travaux.

Lu et Approuvé, bon pour accord,
(Signature Client)

26.02.2020 – Demande subvention DETR (sur la base du devis de la SARL Lamarque) déposée auprès de la Préfecture

15.04.2020 – Réception d'un courrier de la préfecture (Bureau du développement local et de l'ingénierie territoriale) pour avis défavorable :

- Les tuiles proposées ne conviennent pas
- l'ensemble de la mise en œuvre de la couverture va à l'encontre d'une conservation

Il faut :

- Des Tuiles de type canal
- Des arrêtes au mortier de chaux



PRÉFÈTE DES LANDES

Direction régionale des affaires
culturelles Nouvelle Aquitaine

Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine des Landes

Affaire suivie par

Magali GUERARD

envoie les devis

Objet : Programme DE IR 2020
Commune de VIELLE SOUBIRAN
Travaux de restructuration de la toiture de l'église

Mont-de-Marsan, le

PREFECTURE DES LANDES
Direction de la coordination des
politiques publiques et de l'appui
territorial
Bureau du développement local et de
l'ingénierie territoriale

A l'attention de Monsieur Thierry MORIER

AVIS DEFAVORABLE

L'église de Vielle-Soubiran possède encore de nombreuses qualités patrimoniales.

Le dossier présenté ne peut convenir pour un programme de restauration respectueux de ces qualités. En effet, le type de tuiles proposé et l'ensemble de la mise en œuvre des travaux de couverture vont à l'encontre d'une conservation.

J'émet donc un avis défavorable à ces travaux.

Il s'agira de mettre en œuvre de la tuile canal neuve à talon de teinte vieillie pour les courants et des tuiles de récupération crochetées en chapeau.

Le faîtage et les arêtiers seront bâtis au mortier de chaux. Pas besoin de bandeau ni de calage de la charpente. Les avant-toits seront repris en voliges larges posées sur chevrons.

L'UDAP se tient à la disposition de la commune pour analyser de nouveaux devis.

Ce projet, en l'état, doit être refusé.

N.B. : prévoir la dépose d'un portail et d'un de ses piliers pour réaliser le chantier ne reflète pas d'une grande sensibilité patrimoniale de la part de l'entreprise.

L'architecte des bâtiments de France
par intérim

Vincent CASSAGNAUD

25.06.2020 – Demande subvention FEC (sur la base du devis de la SARL Lamarque) auprès du Département

08.07.2020 - demande d'un nouveau devis à la SARL Lamarque en suivant les prescriptions de Mme GUICHARD-LABROUSSE (ingénieure du patrimoine)

22.07.2020 – Mail à l'entreprise PAILLAUGUE pour demander un devis

01.09.2020 – Réception nouveau devis SARL Lamarque : 83 083.33€ HT

Nouveau devis



LAMARQUE Sari
8 ZA d'Escalès
40500 SAINT SEVER
Tél : 05 58 03 50 60 - Fax : 05 58 03 55 37 - email : lamarque400@orange.fr



D E V I S	
SAINT SEVER, le 01/09/20	Mairie de Vielle Soubiran 1 au Bourg 40240 VIELLE SOUBIRAN
Référence : D19/132	
Objet du devis Travaux de changement de la couverture de l'église	

Référence	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
1	Mise en place d'un échafaudage de pied sur la périphérie du bâtiment compris débord en toiture	Ens	1,000	18 216,48	18 216,48
2	Mise en place d'une grue positionnée devant l'église compris frais de location, montage et démontage	Ens	1,000	25 302,98	25 302,98
3	Dépose de couverture en tuiles canal compris lattage, triage des meilleures pour réutilisation en tuiles de couvert	M ²	275,000	18,22	5 010,50
4	Dépose de gouttières	Ens	1,000	455,45	455,45
5	Provision de bois pour changement de pièces défectueuses	M3	4,000	1 416,97	5 667,88
6	Dépose de voliges de bas de pente	M ²	30,000	10,12	303,60
7	Fourniture et pose de voliges sur chevrons en avant toit	M ²	30,000	18,22	546,60
8	Fourniture et pose d'un écran sous toiture compris contre-lattage	M ²	275,000	7,59	2 087,25
9	Fourniture et pose de couverture en tuiles canal, canal à crochets pour les dessous de teinte vieille, fixation par crochets inox pour les dessus réalisées en tuiles de récupération	M ²	275,000	50,61	13 917,75
10	Réalisation de faitage et arêtiers batis au mortier	MI	50,000	80,97	4 048,50
11	- Tranchis de tuiles de part et d'autre des arêtiers, compris tuilleaux	MI	60,000	15,18	910,80
12	- Abouts de faitage et arêtiers	U	6,000	30,36	182,16
13	Réalisation de rives en zinc compris plancher et solin contre mur	MI	10,400	65,79	684,22
14	- Solins batis au mortier	MI	10,400	50,61	526,34
15					

Référence	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
16	crochets feuillards	Ml	57,000	50,61	2 884,77
	Fourniture et pose de tuyaux de descentes	Ml	55,000	42,51	2 338,05
	Sous-total				83 083,33
	NOTA : - Il n'est pas prévu de redressement du toit par calage des chevrons - Alimentation électrique de la grue prévue depuis le branchement existant dans l'église				

Total H.T.	83 083,33
T.V.A. 20,00 %	16 616,67
Total T.T.C.	99 700,00
Net à payer (Euros)	99 700,00

Conditions de vente :

Acompte de 30% à la commande soit : **29910 Euros**

Validité du devis : 30 jours au delà les prix pourront être révisés

Détails de paiement : 15 jours à compter de la date de facture, si la durée des travaux s'étale sur plusieurs mois, une facture par mois sera présentée au client en pourcentage d'avancement des travaux.

Pénalité de retard : 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur le jour du litige, sur le montant HT restant dû et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ sera due.

Les matériaux restent notre propriété jusqu'au paiement total de nos factures. En cas d'impayé, nous nous réservons le droit de reprendre les matériaux mis en œuvre.

De par la nature de nos travaux, les sols peuvent subir des dégradations (traces des engins...), nous nous engageons à laisser le site propre, mais ne pourrions le remettre à l'identique. Aussi il est possible que vous deviez prévoir à votre charge, la reprise des espaces verts, ou chemin d'accès, qui ne pourra pas nous être imputable.

Fait en 2 exemplaires dont un est à nous retourner signé pour prise en compte de la commande de travaux, avec la mention manuscrite "Lu et Approuvé, bon pour accord et la date" accompagné du chèque d'acompte.

Lu et Approuvé, bon pour accord, le.....

(Signature Client)

08.09.2020 – Réception devis de la SARL Gascogne :

- avec tuiles canal 43 647.00€ HT

- avec tuiles aquitaine 34 694.50€ HT

Les deux devis

SARL GASCOGNE jardins charpentes couvertures
435 avenue gaston lescouzère
40120 ROQUEFORT

Tél. : 05.58.45.50.49 - Port. : (0682231363)(0676130303)

Fax : 05.58.45.50.49

E-mail : gascognejardins@orange.fr

R.C.S. : 440573996 - N.I.J. : FR00440573996

Mode de paiement : Virement

Date de validité : 08/10/2020

DEVIS		
N° devis	Date	Code client
DC0707	08/09/2020	CL0741

MAIRIE DE VIELLE SOUBIRAN

LE BOURG

40240 Vielle-Soubiran

Code	Description	Quantité	Prix HT	Total HT	Tx TVA
	REFECTION DE L EGLISE DU VILLAGE				
AR0000	Approvisionnement du chantier diverses fournitures et matériaux tarif fft	1,00	850,00	850,00	20,00
AR0000	Mise en place garde de corps de securite pour travaux sur le toit avec nacelle et dépose en fin de chantier tarif fft	1,00	6 012,00	6 012,00	20,00
AR0000	Découverture et démontage des batits et solins au m2	285,00	16,50	4 702,50	20,00
AR0000	Fourniture et mise en place d un film de toiture par pluie hpv ainsi que le contrelattage au m2	285,00	11,50	3 277,50	20,00
AR0000	Couverture tuiles canal paysages au m2	285,00	39,50	11 257,50	20,00
AR0000	Fourniture et pose crochets métalliques pour maintient des tuiles canals a l unité	4 000,00	1,40	5 600,00	20,00
AR0000	Confection des arretiers batits au ciment chaux au ml	22,50	70,00	1 575,00	20,00
AR0000	Confection du faitage batit au ciment chaux au ml	22,50	70,00	1 575,00	20,00
AR0000	Fourniture et pose about d arretiers	5,00	32,50	162,50	20,00
AR0000	Confection des solins batits au ml	4,00	50,00	200,00	20,00
AR0000	Fourniture et pose rive zinc contre bardage si besoin au ml	1,00	350,00	350,00	20,00

SARL GASCOGNE jardins charpentes couvertures
435 avenue gaston lescouzère
40120 ROQUEFORT

Tél. : 05.58.45.50.49 - Port. : (0682231363)(0676130303)

Fax : 05.58.45.50.49

E-mail : gascognejardins@orange.fr

R.C.S. : 440573996 - N.I.L. : FR00440573996

Mode de paiement : Virement

Date de validité : 08/10/2020

DEVIS		
N° devis	Date	Code client
DC0706	08/09/2020	CL0741

MAIRIE DE VIELLE SOUBIRAN	
LE BOURG	
40240	Vielle-Soubiran

Code	Description	Quantité	Prix HT	Total HT	Tx TVA
	REFECTION DE L EGLISE DU VILLAGE				
AR0000	Approvisionnement du chantier diverses fournitures et matériaux tarif fft	1,00	850,00	850,00	20,00
AR0000	Mise en place garde de corps de securite pour travaux sur le toit avec nacelle et dépose en fin de chantier tarif fft	1,00	6 012,00	6 012,00	20,00
AR0000	Découverture et démontage des batits et solins au m2	285,00	16,50	4 702,50	20,00
AR0000	Fourniture et mise en place film de toiture par pluie hpv ainsi que le contrelattage au m2	285,00	11,50	3 277,50	20,00
AR0000	Couverture tuiles aquitaines paysages au m2	285,00	30,50	8 692,50	20,00
AR0000	Confection des arretiers a sec au ml	22,50	52,50	1 181,25	20,00
AR0000	Confection du faitage a sec au ml	22,50	52,50	1 181,25	20,00
AR0000	Fourniture et pose about d arretiers a sec	5,00	32,50	162,50	20,00
AR0000	Confection des solins batits au ml	4,00	50,00	200,00	20,00
AR0000	Fourniture et pose rive zinc contre bardage si besoin au ml	1,00	350,00	350,00	20,00
AR0000	Evacuation des gravats de chantier	1,00	2 250,00	2 250,00	20,00

17.09.2020 – Transmission des deux devis à Mme GUICHARD-LABROUSSE pour validation

19.09.2020 – Réponse qui suit de Mme GUICHARD-LABROUSSE précisant les points à affiner

RE: Avis pour devis

GUICHARD-LABROUSSE Magali <magali.guichard@culture.gouv.fr>

samedi 19 septembre 2020 à 06:49 réception

À : COMMUNE DE VIELLE SOUBIRAN

Toiture église

Bonjour, vous trouverez ci-joint l'analyse que j'ai faite des deux devis que vous avez bien voulu me transmettre :

- Entreprise Lamarque :
- Points positifs : Réutilisation des tuiles après triage
 - Points à affiner : Précisez le matériau des nouveaux tuyau de descente (zinc)
 - Mise en place de tuileaux
 - Précisez le liant du mortier (chaux hydraulique car ciment proscrit)
 - Points à affiner : Précisez le matériau des nouveaux tuyau de descente (zinc)
 - Précisez le liant du mortier (chaux hydraulique car ciment proscrit)
- SARL Gascogne :
- Points à revoir : type de tuile qui n'est pas de la vraie tuile canal mais une tuile mécanique.
 - Dépose et réfection de la volige sur chevrons au niveau des avant toit non prévues
 - Arêtiers et faîtage à sec alors qu'ils sont demandés bâtis
 - Aucune intervention prévue au niveau des gouttières et descentes EP
 - Pas de provision de bois pour des changements éventuels de pièces défectueuses

Vous en souhaitant une bonne lecture, je reste à la disposition de Mme le Maire,

Magali GUICHARD

Ingénieure du patrimoine

4 rue du 8 mai 1945 40000 MONT DE MARSAN

Tél : 05 58 06 14 15

Fax : 05 58 06 99 18

magali.guichard@culture.gouv.fr

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Nouvelle-Aquitaine>

Pour connaître les servitudes patrimoniales, vous pouvez consulter le portail de l'Atlas du Patrimoine



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Unité Départementale
de l'Architecture et du Patrimoine
des Landes**

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main
éviter les embrassades

01.12.2020 – Réception du devis de Paillaugue

PAILLAUGUE & Fils Sarl

11, Rue de Michelbach

40240 SAINT JUSTIN

Tel : 05.58.44.83.20

E-mail : paillaugueetfils@orange.fr

www.paillaugueetfils.fr



CHARPENTES---COUVERTURES

-Bois
-Tradi
-Escalier

-Tuile
-Ardoise
-Zinguerie

QUALIF. RGE n° E-E100656
RENOVATION Bâti Classé

D E V I S	COMMUNE de VIELLE SOUBIRAN -- Mairie --	01 DEC 2020
SAINT JUSTIN, le 30/11/20		
Référence : 00003180	<u>40240 VIELLE SOUBIRAN</u>	
Objet du devis		
Restauration de couverture de la Nef de l' EGLISE St Jean-Baptiste		

N°	Désignation	Quantité	Un	Prix unit.	Montant H.T.
1	<u>Couverture :</u>				
1.1	Installation de chantier: montage et démontage d'échafaudages périphériques de travail et de sécurité, grue de chantier électrique (fourniture de l'électricité = client)	1.00	Ens	9 158.52	9 158.52
1.2	Dépose de la couverture (récupération des tuiles bonnes + stockage) et évacuation des gravois	280.00	M²	9.60	2 688.00
1.3	Remplacement de charpente défectueuse (en pin ou sapin traité) : prévision pour chevrons et doublages de pannes	1.50	M3	1 216.69	1 825.04
1.4	Voligeage en Pin traité CL2 cloué sur chevrons en saillies de toit	37.00	M²	17.05	630.85
1.6	Pose d'un film pare-pluie HPV 200 sur chevrons + contre litelage de 20mm	280.00	M²	6.33	1 772.40
1.7	Couverture en tuiles à Talon (= Canal à CROCHET), posées sur liteaux traités + réemploi des vieilles tuiles en chapeau	280.00	M²	33.24	9 307.20
1.8	Pose de crochets de retenue galvanisés, aux tuiles "chapeaux" de recouvrement	280.00	M²	5.13	1 436.40
1.9	Tranchis de tuiles (découpe) d'arêtières	29.00	MI	9.31	269.99
1.10	Faitage + arêtières + solins contre murs bâtis au mortier de chaux	49.20	MI	33.76	1 660.99
	<i>Sous-total</i>				28 749.39
2	<u>Evacuation EP :</u>				
2.1	Pose de gouttières demi rondes en zinc de 33 (= 61.00 ml) fixées par crochets + fonds + naissances + joints de dilatation + coudes et 5 descentes D100 : l'ensemble jusqu'au sol. (Prévoir canalisations en sol éventuellement)	1.00	U	5 621.56	5 621.56
	<i>Sous-total</i>				5 621.56
3	<u>Charpente :</u>				
	Lors de notre visite sur les voutes, nous avons constaté plusieurs anomalies structurelles sur la charpente : 2 entrants de ferme sont cassés et ont été calés pour poser sur les voutes de la Nef (voir photo jointe). Nous vous proposons de supprimer ces calages et de renforcer ces fermes pour leur rendre leur portance. Aussi, nous avons chiffré le maçonnerie des appuis de ferme pour un meilleur calage.				

N°	Désignation	Quantité	Un	Prix unit.	Montant H.T.
3.1	Renforcement de 2 fermes de charpente défectueuse en Pin ou Sapin traité CL2 : fourniture et pose de doublages pour entrails, remplacement de 2 arbalétriers et d'une contre-fiche : l'ensemble	1.85	M3	1 918.66	3 549.52
3.2	Reprise des appuis de fermes maçonnés	7.00	U	89.25	624.75
	<i>Sous-total</i>				4 174.27

BON POUR ACCORD : le client,
devis reçu avant exécution des travaux

Total H.T.	38 545.22
Total T.V.A. 20.00 %	7 709.04
Total T.T.C.	46 254.26
Net à payer (Euro)	46 254.26

Assurance de responsabilité décennale N°31143978A GROUPAMA D'OC 31131 BALMA

Le montant TTC de notre prestation tiendra compte du taux de TVA applicable à la date de facturation de la prestation.

En signant ce devis, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente ci-jointes.

N°	Désignation	Quantité	Un	Prix unit.	Montant H.T.
Variante du devis					
1.5	Pose d'étrépillons de bas de pente entre chevrons, en volige de pin traité	61.00	MI	12.68	773.48
1.11	Tuiles de bas de pente bâties au mortier de chaux Rappel : Les variantes ne sont pas comprises dans le total du document	61.00	MI	33.76	2 059.36

S.A.R.L. au capital de 8000 € - SIRET : 32835826200017 - APE : 4391B - TVA Intracommunautaire : FR 28 328368262

02.12.2020 Devis des entreprises Paillaugue et Lamarque envoyés à Mme GUICHARD-LABROUSSE (ingénieure du patrimoine)

★ RE: Refection toiture Eglise de Vielle Soubiran détails 

GUICHARD-LABROUSSE Magali
mercredi 2 décembre 2020 à 14:10 EGLISE

À : COMMUNE DE VIELLE SOUBIRAN

➔ vous avez transféré ce message

Bonjour, ce nouveau devis convient aux travaux nécessaires sur votre église. Les travaux visant à empêcher des éléments de charpente de reposer sur les voûtes sont à mener car cela constitue un désordre dommageable pour votre église.

Vous pouvez joindre ce nouveau devis à la préfecture afin de compléter votre demande DETR.

Restant à votre disposition pour éventuellement analyser d'autres devis,

Cordialement

02.12.2020 – Le devis de l'entreprise Paillaugue et le mail de validation de Mme GUICHARD-LABROUCHE ont été envoyés à M. MORIER de la Préfecture des Landes, bureau du développement local et de l'ingénierie local, pour la demande de subvention DETR

Pour rappel, le plan de financement transmis à la Préfecture pour la demande de subvention DETR

Plan de Financement

Dépenses		Recettes	
<u>Montant HT des travaux</u>	64 166.67€	<u>Préfecture des Landes :</u>	
		DETR (40%):	25 666.66€
<u>TVA</u>	12 833.33€	<u>Conseil Départemental des Landes</u>	
		FEC :	4 516.80€
		<u>Autofinancement :</u>	33 983.21€
		Dont FCTVA:	12 631.08€

Monsieur Marc LATREILLE en charge du dossier précise que ce dossier doit être traité en urgence, car, suite à une inspection de la toiture, il s'avère qu'il pleut sur la voûte.

5) Choix de l'architecte pour les travaux du logement de la Mairie

Suite à l'appel d'offres lancé pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant la rénovation du logement derrière la mairie.
Deux offres ont été réceptionnées :

Marie-Hélène GARCIA-LIER
ARCHITECTE D.P.L.G.
2 Boulevard des Pyrénées
32 150 CAZAUBON

Cazaubon le 25/11/2020

Madame Le Maire
Au Bourg
40 240 VIELLE SOUBIRAN

Objet : Proposition honoraire
Mission de maîtrise d'œuvre pour la
Réhabilitation du logement communal
de la Mairie

Madame Le Maire,

J'ai l'honneur de vous présenter ma
proposition d'honoraire concernant le projet de réhabilitation du logement
communal de la Mairie sur la commune de VIELLE SOUBIRAN .

- Proposition financière :
Mission de base maîtrise d'œuvre = 8.90 %
Estimatif travaux à définir

REL	Relevé Etat des Lieux et Diagnostic
APS	Avant Projet Sommaire
APD	Avant Projet Détaillé
PRO	Etudes de Projet
ACT	Assistance passations marchés
VISA	Visa des études d'exécution
DET	Direction d'exécution des travaux
AOR	Assistance aux opérations de réception

Les missions complémentaires relevé de l'état des lieux (REL) sont
comprises dans la proposition et ne font pas l'objet de suppléments.

Délais d'exécution (voir tableau joint).

Souhaitant répondre au mieux à vos
attentes, et restant à votre entière disposition, je vous prie de croire,
Madame Le Maire, en mes sentiments respectueux.

Marie-Hélène GARCIA-LIER

2, boulevard des Pyrénées
32150 CAZAUBON
Tél. / Fax : 05 62 08 53 85
E-mail : garcia-lier@orange.fr
N° SIRET : 406 028 021 50027 N° SIRET : 406 028 021 50027 N° SIRET : 406 028 021 50027

Marie-Hélène GARCIA-LIER
ARCHITECTE D.P.L.G.
2 Boulevard des Pyrénées
32 150 CAZAUBON

Proposition délais d'exécution
Mission de maîtrise d'œuvre pour la
Réhabilitation du logement communal de la Mairie
Commune de VIELLE SOUBIRAN

ELEMENTS	DUREE
Relevé + avant Projet	6 semaines
Projet	3 semaines
Suivi chantier	6 Mois

 GARCIA-LIER Marie-Hélène
Architecte D.P.L.G.
2, boulevard des Pyrénées
32150 CAZAUBON
Tél. / Fax : 05 62 08 53 85
E-mail : garcia-lier@orange.fr
N° SIRET : 406 028 021 50027 N° SIRET : 406 028 021 50027



86-1 Lotissement Caillou Route d'Estang 32240 TOUJOUSE | 05-62-08-93-85 | contact@and-architectes.fr

Date :
09/12/2020

MAIRIE

Objet :
Rénovation d'un
logement
communal

Le Bourg
40240 VIELLE SOUBIRAN

Proposition
d'honoraires

Monsieur le Maire,

Vous m'avez consultée pour la proposition d'honoraires dans l'affaire citée en objet et je vous en remercie.

J'ai pris note du programme de Consultation des Architectes dans l'application des modalités et règlements.

Les éléments qui constitueront ma mission de Maîtrise d'œuvre seront ceux définis par la loi M.O.P. (loi 85-704) ; le décret 93-1268 ainsi que l'arrêté du 4 décembre 1993, à savoir :

- Esquisse d'une solution d'ensemble
- Etude d'avant-projet
- Dépôt de dossier de permis de construire
- Assistance auprès du Maître d'ouvrage pour la passation des marchés individuels
- Analyse des offres par corps d'état séparés
- Etudes d'exécution
- Ordonnancement, coordination du chantier et son pilotage
- Assistance auprès du Maître d'ouvrage pour les opérations de réception.

Mon taux de rémunération « T » pour cette mission sera de 9.50 % (neuf et demi pour cent) Hors Taxe sur le montant total des travaux.

Je demeure à votre disposition pour tous renseignements ou précisions complémentaires et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

 DAL MAS Nadia
1130 Ave des Pyrénées
40190 Villeneuve de Marsan
Tél. / Fax : 05 62 08 93 85
E-mail : nadia@and-architectes.fr
mat.nadia@and-architectes.fr
Siret : 790 221 545 000 18

Madame GARCIA-LIER ayant la proposition financière la moins disante, par 8 voix pour, Madame GARCIA-LIER a été retenue.

6) Devis pour l'élagage des arbres à l'aire de jeux et dans la cour de cour d'école

Monsieur André LABASTIE a demandé à Monsieur Pierre POUSSADE, d'établir un devis pour élaguer les arbres situés sur l'aire de jeux et dans la cour de l'école. Ils présentent un caractère de dangerosité. Il est précisé que l'élagage des arbres de la cour d'école pourrait se faire pendant les vacances de Noël.

Le devis est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande à Monsieur André LABASTIE de faire établir à Monsieur Pierre Poussade, deux devis :

- un pour les arbres autour de l'aire de jeux au nom de la commune.
- et l'autre pour les arbres dans la cour de l'école au nom du SIRP des Sources (syndicat qui détient la compétence).

Ci-dessous le devis présenté

CYPRES DES ARBRES
SARL, unipersonnelle au capital de 4 000 euros
Siège social : Cabanerie, au Bourg
40120 BOURRIOT BERGONCE
06 30 47 40 67 - pierre.poussade@gmail.com
N°Siret : 539 966 960 00012

Devis/Offre de prix 40

M. Mairie de Villedu Sabre

40240 Villedu Sabre

A. Arue, le 21/11/2020

Descriptif : Elagage de plusieurs arbres sur les terrains communaux.

Délai : _____ Conditions de paiement : _____

Adresse de livraison ou de réalisation des travaux : Pendant les vacances de Noël... ?

Étage : _____ Transport : Pas de nuisances pour l'école!

	DÉNOMINATIONS / DÉSIGNATIONS	PRIX UNITAIRE	MONTANTS
1	<u>Elagage de plusieurs arbres :</u>		
2			
3	* 2 platanes	} Partie Aire de jeux	Forfait 1180€
4	* 1 châtaigner		
5	* 1 érable		
6			
7	* 1 chêne	} Partie Ecole.	
8	* 1 érable		
9			
10	* Restructuration des arbres afin		
11	de diminuer leur volume.		
12	* Coupe du bois mort.		
13			
14	Le chantier nécessite la location	Tarif	800€
15	d'une nacelle 22,5m/Camion	2 j.	
16			
17	Le bois ainsi que les branches		
18	restent sur place.		
BON POUR ACCEPTATION		MONTANT H.T.	1980€
DATE : _____	SIGNATURE _____	MONTANT T.V.A. Tx 20%	396€
		MONTANT T.T.C.	2.376€

EN CAS D'ACCORD VEUILLEZ NOUS RETOURNER UN EXEMPLAIRE SIGNÉ

7) Point sur le dossier : Feux comportementaux

Il avait été décidé d'équiper notre route de deux feux comportementaux bidirectionnels solaires avec passage piétons, sans connaître leur positionnement.

A ce titre, une demande de subvention a été déposée auprès du Département dans le cadre des amendes de Police.

Le 18 novembre 2020 : Notification de l'attribution d'une subvention d'un montant de 12 300.00€ et mise en garde sur la non-conformité à la réglementation actuelle des feux asservis à la vitesse. Il nous est conseillé de différer cette installation.



**Département
des Landes**

Xavier Fortinon

Président du Conseil départemental

Direction de l'Aménagement
Etudes et Grands Travaux Neufs

Réf. : LA/SD - KLK D20060106 KFK
Dossier suivi par :
Laure APRETNA

Madame Sylvie LAURON

Maire

Mairie de Vielle-Soubiran

Le Bourg

40240 VIELLE SOUBIRAN

Le 16 NOV. 2020

Objet : Répartition du produit des amendes de police

Madame le Maire,

L'Assemblée départementale, au cours de sa séance consacrée au vote de la Décision Modificative n° 2 du 16 novembre 2020, a retenu, sur ma proposition, le dossier d'installation de deux feux comportementaux, présenté par votre commune.

Il lui a été attribuée une subvention de 12 300 €, qui sera versée par les services de la Préfecture, au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Je vous informe que le Ministère de l'Intérieur s'est récemment prononcé sur la non-conformité à la réglementation actuelle des feux asservis à la vitesse (question écrite n° 12537 publiée dans le JO du Sénat du 10/09/2020). Une expérimentation est actuellement en cours et un groupe de travail doit proposer des conditions d'utilisation et un domaine d'emploi pour ces feux, ce qui pourra conduire à une éventuelle évolution réglementaire.

Dans cette attente, je vous invite à différer l'implantation de votre dispositif ou à le faire fonctionner comme un feu de circulation classique.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Madame le Maire a pris contact avec le fournisseur, Monsieur GARCIA, pour avoir des explications à ce sujet.

Il s'avère que cette évolution réglementaire empêche la pose de ces feux jusqu' à nouvel ordre.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de réfléchir à une solution alternative pour le premier trimestre 2021.

Il est impératif de sécuriser les entrées du village.

8) Compétence PLUI

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'exercice de la compétence PLUI par la communauté est repoussé au 1^{er} juillet 2021.

Un rappel est fait sur la situation de la commune en matière d'urbanisme :

La commune est couverte par un Plan Local d'Urbanisme : PLU approuvé le 16 janvier 2015.

Un règlement a été approuvé également indiquant pour chaque zone les règles d'urbanisme à adopter.

La loi NOTRe a transféré d'office la compétence urbanisme à la Communauté de Communes des Landes d'Armagnac (CCLA). Elle ne peut toujours pas l'exercer car par deux fois, une minorité de blocage s'est exprimée en 2017 et 2018. (25% des communes qui représentent 20% de la population).

Une compétence communautaire permettrait d'élaborer un document d'urbanisme unique, commun aux 27 communes, qui remplacerait les documents communaux existants.

Comme annoncé à la réunion du 5 octobre 2020, à Losse, pour mener à bien ce travail une charte de gouvernance devra être adoptée. Une conférence des Maires est obligatoirement constituée et le travail sera porté par un comité de pilotage et un comité technique.

Le coût de d'élaboration sera supporté par la CCLA de même que les révisions futures.

Monsieur Marc LATREILLE estime que nous n'aurons pas le choix car le SCOT a déjà été approuvé et que notre PLU est selon lui déjà couplé avec 5 autres communes.

Madame SOUBIE Marie-José est contre, elle souhaite rester à l'échelle de la commune.

Il se dégage un sentiment unanime de la complexité de l'appréhension et de la gestion de l'urbanisme quelle que soit l'échelle.

Madame le Maire prend l'exemple du site de l'ex pisciculture, dont l'aménagement nécessitera une modification de notre document d'urbanisme.

Une nouvelle discussion aura lieu durant le second trimestre 2021.

9) Demande de changement de nom pour une concession palombière

Monsieur Marc Lamoulié est détenteur d'une concession palombière en forêt communale. Il souhaite implanter une nouvelle palombière chez un propriétaire privé. Il demande s'il est possible de transférer la concession actuelle au nom de son beau-frère : Monsieur GRAMPEIX Julien.

Le conseil Municipal par 8 voix ne s'oppose pas à ce transfert.

10) Avancée du dossier pour l'implantation de l'antenne 4G

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les sondages ont été réalisés. Nous devrions connaître très prochainement le meilleur emplacement pour l'implantation de l'antenne 4G.

11) Fin de bail du locataire du logement de l'école

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu en Mairie un courrier de Mme MALBRANQUE et Monsieur SCRITE, stipulant qu'ils souhaitaient quitter le logement communal de l'école qu'ils occupent depuis le début de l'année.

Le bail fait état d'un préavis de trois mois.

Il est décidé de lancer un appel à candidature pour ce logement dans l'optique de le relouer au plus vite.

Le courrier datant de début décembre, le préavis devrait se terminer début mars, sauf preneur avant cette date là, ce qui permettrait de libérer Mme Malbranque et Mr Scrite au plus tôt fin février.

12) Décision modificative, ajout de crédit à l'article 165

Madame le Maire informe le conseil municipal que nous pouvons enfin rembourser la caution à Mr LALONDRELLE Jonathan (la vitre de la porte d'entrée du logement communal qu'il occupait au lot Lagravette a été changée par l'entreprise Duvigneau).

Il nous faut rajouter des crédits à l'article 165 à hauteur de 89.00 euros

Objets : TRANSFERT

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	-89,00		
165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	89,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Certifié exécutoire par Sylvie LAURON, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le et de la publication le

Le Conseil Municipal par 8 voix pour approuve cette décision modificative

13) Avancée des travaux des containers semi-enterrés

Monsieur Marc LATREILLE informe le Conseil Municipal que le bornage sur son terrain, à la piste du hay, pour l'implantation de containers semi-enterrés a été réalisé avec le SICTOM. Il note la présence de la famille Sérís, propriétaire mitoyen.

La transaction d'achat par le SICTOM se fera à l'issue.

14) Questions diverses

Il est demandé s'il est possible de refaire livrer derrière le local de chasse de la pierre.

Le premier stock mis à disposition des administrés a été utilisé.

Aucune opposition n'est constatée, une commande sera passée auprès de l'entreprise Roy.

Une demande similaire pour de l'enrobé a été faite par Patrick LAMOULIE, mais il s'avère très compliqué d'y donner suite pour des raisons techniques.

Fin de la séance à 20 heures 45.

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

EN SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020

Membres présents :

LAURON Sylvie	LATREILLE MARC	LABASTIE ANDRE
NADEAU SABRINA <u>Excusée</u>	GRAMPEIX CHARLOTTE	LAMOULIE PATRICK
LEFORT HELENE	ROLAND JEREMY	SAUTEDE SERGE
SOUBIE MARIE-JOSE		

Délibérations prises :

- 38 – Décision modificative – ajout de crédit à l'article 165 – dépôts et cautionnements reçus
- 39 – SIRP des Sources – Elections des délégués
- 40 – Logement de la Mairie – Choix de l'Architecte pour la maîtrise d'oeuvre